

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE
Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



L'ÉDITO :

Chers lecteurs,

Dans l'édition de juin 2024 de L'Écho des Sanctions, qui **marque également la fin de l'année universitaire 2023/2024**, nous continuons d'explorer les dynamiques complexes des sanctions internationales et de la conformité réglementaire à travers des analyses pointues et des perspectives élargies.

Ce mois-ci, nous mettons en lumière les initiatives novatrices et les décisions judiciaires marquantes qui façonnent le paysage actuel des sanctions. Nous présentons le **nouveau service de liste de sanctions lancé par l'OFAC**. Cette plateforme, qui vise à améliorer l'accès du public aux informations sur les sanctions, témoigne de l'importance croissante de la transparence et de la précision des données dans la mise en œuvre efficace des mesures restrictives. Sur le front judiciaire, nous nous penchons sur la récente décision du Tribunal général de l'UE concernant le recours en sanctions du Fonds russe d'investissement direct.

Dans le contexte de la crise ukrainienne, le **Conseil de l'UE a suspendu les activités de diffusion de quatre médias russes** et envisage de saisir une partie des profits issus des actifs de la Banque centrale russe gelés. Enfin, le secteur financier est secoué par **une nouvelle amende a été infligée à la banque en ligne N26** pour des **retards dans la transmission de ses déclarations de soupçons** de blanchiment d'argent, ce qui rappelle l'importance cruciale du respect des délais de traitement des alertes pour les équipes de sécurité financière.

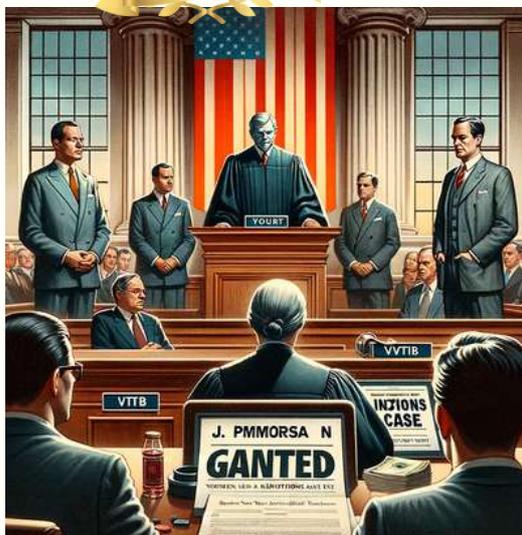
Merci pour votre fidélité et votre intérêt pour L'Écho des Sanctions tout au long de l'année universitaire 2023/2024. Nous espérons que vous avez trouvé ce bulletin stratégique utile et éclairant. Nous sommes impatients de vous retrouver à la rentrée prochaine.



ARNAUD BOSSY CASTERET

Co-coordonateur du club droit de l'AEGE et rédacteur de cette veille.

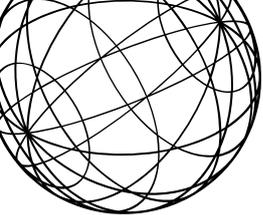
Étudiant à l'École de Guerre Économique en MBA RSIC (Risques, Sûreté International et Cybersécurité).



UN TRIBUNAL AMÉRICAIN ACCORDE À JPMORGAN UNE INJONCTION ANTI-POURSUITE CONTRE VTB DANS UNE AFFAIRE DE SANCTIONS - 26/04/2024

Le tribunal de district des États-Unis pour le district sud de New York a accordé à JPMorgan une injonction anti-poursuite ordonnant à la VTB Bank de cesser immédiatement ses procédures en Russie et de mettre fin à tous les efforts visant à faire respecter l'ordonnance de gel des avoirs accordée par le tribunal russe contre JPMorgan. Plus tôt ce mois-ci, le tribunal d'arbitrage de la région de Saint-Pétersbourg et de Léningrad a ordonné la saisie de fonds sur les comptes bancaires de JPMorgan en Russie pour satisfaire la réclamation de la VTB contre JPMorgan pour 439 millions de dollars (reflétant le montant des fonds de la VTB détenus sur un compte JPMorgan avant leur gel par le gouvernement américain).

[Lien vers l'arrêt de JPMORGAN CHASE BANK, N.A., Plaintiff, v. VTB BANK, P.J.S.C., Défendant.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



LA FRANCE ET D'AUTRES PAYS DE L'UE PROPOSENT UN NOUVEAU RÉGIME DE SANCTIONS DE L'UE CONTRE LA DÉSINFORMATION RUSSE - 24/04/2024

La France et d'autres pays de l'UE proposent de nouvelles sanctions contre la désinformation russe, visant à contrer les campagnes d'influence malveillantes de la Russie, en particulier avant les élections parlementaires européennes. Ces initiatives font suite à une intensification des opérations de désinformation russes à travers l'Europe, comprenant la création de faux sites Web et de comptes de médias sociaux pour diffuser de fausses informations, la diffusion de rumeurs et de fausses nouvelles, le financement de groupes et de médias favorables à la Russie, ainsi que l'utilisation de trolls et de bots pour manipuler l'opinion publique.

[Lien vers l'article de The Record.](#)



LA TURQUIE SUSPEND SES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC ISRAËL EN RAISON DE LA « TRAGÉDIE HUMANITAIRE » À GAZA - 03/05/2024

La Turquie a interrompu tout commerce avec Israël en raison de l'offensive israélienne à Gaza, citant la détérioration de la situation humanitaire. Le ministère turc du Commerce a déclaré que la suspension se poursuivrait jusqu'à ce qu'Israël permette un flux d'aide ininterrompu vers Gaza. Les critiques du président Erdogan envers Israël ont monté en puissance, avec des comparaisons à des dictateurs historiques, tandis qu'Israël l'accuse d'hypocrisie. Cette décision récente reflète des pressions politiques intérieures et vise à répondre à la situation désastreuse à Gaza, où un rapport soutenu par l'ONU met en garde contre une famine imminente.

[Lien vers l'article de la BBC.](#)



L'OFAC RETIRE SBERBANK (BANQUE SUISSE) DE LA LISTE DES SANCTIONS RUSSES - 05/05/2024

L'OFAC a retiré Sberbank (Suisse) AG de sa liste de sanctions russes. Sberbank a vendu sa filiale suisse à m3 Groupe Holding SA en septembre 2022. La filiale suisse, désormais renommée TradeXBank, a publié un communiqué de presse indiquant que le retrait de la liste "reconnait la structure de propriété suisse de la banque et ses efforts visant à appliquer les normes de conformité les plus élevées.

[Lien vers le communiqué de presse de l'OFAC.](#)



UNE BANQUE ESTONNIENNE CONDAMNÉE À UNE AMENDE POUR VIOLATION DES SANCTIONS - 06/05/2024

LHV Pank, une banque estonienne, a été condamnée à une amende de 300 000 € par l'Unité de renseignement financier estonienne pour violation de la loi estonienne sur les sanctions internationales en ne respectant pas les normes de diligence requises en matière de sanctions à trois reprises. LHV conteste cette amende.

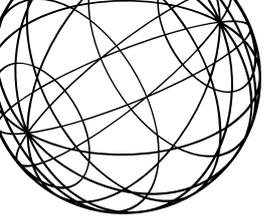
[Lien vers l'article du Financial Times.](#)



L'OFSI MET À JOUR SON GUIDE SUR L'APPLICATION DES SANCTIONS - 05/2024

L'OFSI a actualisé son guide sur l'application des sanctions, en particulier le chapitre sur l'évaluation des violations. Le guide décrit les mesures d'application possibles, telles que les avertissements, les amendes pécuniaires et les références à des organismes professionnels ou aux autorités judiciaires. Il précise également que OFSI évaluera toutes les violations des sanctions financières conformément au guide en vigueur au moment de l'évaluation.

[Lien vers la page des directives sur l'application des sanctions de l'OFSI.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



L'OFAC LANCE UN NOUVEAU SERVICE DE LISTE DE SANCTIONS - 05/2024

L'Office of Foreign Assets Control (OFAC) a lancé son nouveau service de liste de sanctions, qui devient l'application principale utilisée par l'OFAC pour fournir des fichiers et des données de liste de sanctions au public.

Le service Sanctions List Service (SLS) de l'OFAC offre aux utilisateurs un accès facile aux listes de sanctions les plus récentes et aux données de liste de sanctions prêtes à être téléchargées immédiatement. Les utilisateurs peuvent choisir de télécharger soit la Liste des nationaux spécialement désignés (SDN) soit la Liste consolidée (non-SDN). Le SLS de l'OFAC comprend également une nouvelle fonctionnalité : l'outil de personnalisation des ensembles de données de sanctions, permettant aux utilisateurs de créer des ensembles de données personnalisés en fonction de leur sélection de certaines listes de sanctions et/ou programmes de sanctions.

De plus, le SLS inclut désormais l'application de recherche de liste de sanctions de l'OFAC, conçue pour faciliter l'utilisation de la Liste des nationaux spécialement désignés et des personnes bloquées (« SDN List ») ainsi que d'autres listes non-SDN administrées par l'OFAC.

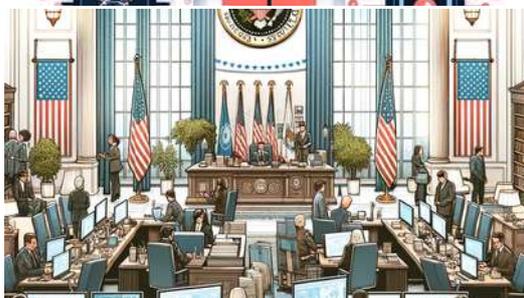
[Lien vers la page "Sanction List services" de l'OFAC.](#)



UN PROJET DE LOI BIPARTITE INTRODUIT AU CONGRÈS AMÉRICAIN POUR RESTREINDRE LES EXPORTATIONS DE MODÈLES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE - 08/05/2024

Le président du Comité des affaires étrangères de la Chambre, Michael McCaul (R-TX), a introduit l'« Enhancing National Frameworks for Overseas Critical Exports Act » (ENFORCE Act). Ce projet de loi bipartite vise à mettre à jour la loi de réforme du contrôle des exportations de 2018 (ECRA) pour donner au Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du Commerce (BIS) une plus grande autorité pour utiliser des contrôles à l'exportation sur l'IA et d'autres technologies pouvant constituer une menace pour la sécurité nationale des États-Unis.

[Lien vers le projet de loi bipartite.](#)



SANCTIONS AMÉRICAINES POUR LA VENTE AVORTÉE DE LA PARTICIPATION DE DERIPASKA - 14/05/2024

L'Office of Foreign Assets Control (OFAC) a désigné un individu russe et trois entreprises impliquées dans une tentative de contournement des sanctions. Cette tentative aurait pu permettre le déblocage de plus de 1,5 milliard de dollars d'actions appartenant à Oleg Deripaska.

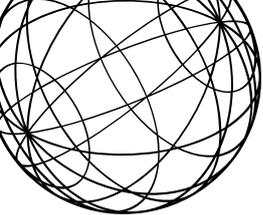
[Lien vers le communiqué de presse de l'OFAC du 14 mai 2024.](#)



LE TRIBUNAL GÉNÉRAL DE L'UE REJETTE LE RECOURS EN SANCTIONS DU FONDS RUSSE D'INVESTISSEMENT DIRECT - 15/05/2024

Le Fonds russe d'investissement direct, un fonds souverain russe, a contesté l'interdiction d'investir dans des projets financés par lui dans les sanctions de l'UE contre la Russie. Le Tribunal général a estimé que le RDIF avait le droit d'intenter un recours parce qu'il est nommé dans les mesures, mais a rejeté sa demande d'annulation. Le Tribunal a déclaré que l'UE dispose d'une large marge d'appréciation pour décider des mesures de politique étrangère, y compris les sanctions contre la Russie, et qu'il n'était pas manifestement inapproprié que le Conseil ait adopté des mesures restreignant les investissements directs dans le secteur financier russe, indépendamment du rôle du Fonds russe d'investissement direct.

[Lien vers le jugement de la cour du 15 mai 2024.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



L'UE ÉLARGIT LES MESURES RESTRICTIVES CONTRE L'IRAN - 15/05/2024

L'UE a élargi le cadre de ses sanctions contre l'Iran pour son soutien militaire à la Russie. Ces mesures, adoptées en juillet 2023, interdisent actuellement l'exportation de composants utilisés dans la construction et la production de véhicules aériens sans pilote (UAV) de l'UE vers l'Iran, ainsi que des sanctions ciblées à l'encontre de ceux soupçonnés d'être responsables, de soutenir ou d'être impliqués dans le programme de drones de l'Iran. Les sanctions couvriront désormais également les missiles, ainsi que les personnes et entités fournissant, vendant ou étant autrement impliquées dans le transfert de missiles et de drones de l'Iran.

[Lien vers le règlement \(UE\) 2024/1338 du Conseil du 14 mai 2024 modifiant le règlement \(UE\) 2023/1529.](#)



L'OFAC DÉSIGNE DES COMMANDANTS DE LA RSF AU SOUDAN - 15/05/2024

L'OFAC a désigné Ali Yagoub Gibril et Osman Mohamed Hamid Mohamed, commandants de la RSF, pour leur rôle dans la planification opérationnelle de la RSF, notamment lors des offensives dans le Nord-Darfour.

[Lien vers le communiqué de presse de l'OFAC.](#)



LA COMMISSION EUROPÉENNE SALUE LA DÉCISION DU CONSEIL DE SUSPENDRE LA DIFFUSION DE QUATRE MÉDIAS RUSSES EN RAISON DE LEUR SOUTIEN À LA GUERRE CONTRE L'UKRAINE - 17/05/2024

La Commission européenne approuve la décision du Conseil de suspendre les activités de diffusion de quatre médias russes (Voice of Europe, RIA Novosti, Izvestia et Rossiyskaya Gazeta) dans l'UE ou visant l'UE, en raison de leur rôle de soutien à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Cette mesure vise à contrer la propagande et les manipulations de l'information orchestrées par la Russie, considérées comme une menace pour l'ordre public et la sécurité de l'UE. Les sanctions ne visent pas la liberté d'opinion et les médias concernés restent autorisés à mener d'autres activités que la diffusion, telles que la recherche et les interviews.

[Lien vers le communiqué de presse de la commission européenne.](#)



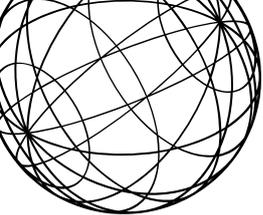
UN TRIBUNAL RUSSE SAISIT LES ACTIFS DE DEUTSCHE BANK ET DE COMMERZBANK DANS LE CADRE D'UN PROCÈS - 18/05/2024

Une cour russe aurait saisi, le 16 mai 2024, plus de 700 millions d'euros d'actifs appartenant à UniCredit, Deutsche Bank et Commerzbank pour satisfaire la demande de paiement de RusChemAlliance au titre des garanties fournies par les banques dans le cadre d'un contrat entre RCA et une société d'ingénierie allemande.

Contexte : En 2021, RCA a conclu un contrat avec Linde pour la construction d'installations de GNL, garanti par les 3 banques. En 2022, Linde a suspendu les travaux, estimant que leur poursuite constituerait une violation des sanctions de l'UE (en mars 2022, l'UE a interdit de nouveaux investissements dans le secteur énergétique russe et restreint les exportations). Les 3 banques ont refusé de payer les garanties, arguant que le paiement pourrait constituer une violation des sanctions de l'UE.

RCA a engagé des poursuites en Russie pour faire respecter les garanties. Le mois dernier, la Cour suprême du Royaume-Uni a accordé une injonction contre-procédurale contre les poursuites engagées par RCA contre UniCredit en Russie.

[Lien vers la dépêche de l'agence de presse Reuters.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



L'OFAC PUBLIE UNE LISTE MISE À JOUR DES ARTICLES AUTORISÉS POUR L'EXPORTATION VERS L'IRAN - 17/05/2024

L'OFAC a publié une liste mise à jour des articles autorisés pour l'exportation vers l'Iran en vertu des Réglementations sur les transactions et sanctions avec l'Iran, comprenant :

- Téléphones mobiles et par satellite ;
- Modems, routeurs, équipements radio et points d'accès Wi-Fi destinés à 50 utilisateurs simultanés ou moins ;
- Ordinateurs portables, tablettes et dispositifs informatiques personnels ;
- Logiciels antivirus, antimalwares, antitracking, anticensure et clients VPN.

[Lien vers le registre fédéral du 17 mai 2024.](#)



STRATÉGIE AMÉRICAINE DES FINANCES ILLICITES 2024 : DÉVELOPPEMENTS DES SANCTIONS ET OBJECTIFS - 17/05/2024

Le Trésor américain a publié sa Stratégie nationale des finances illicites 2024, mettant en avant :

- La désignation de plus de 350 individus et entités pour leur implication dans la corruption ;
- La création de l'Unité d'analyse économique des sanctions pour informer la politique en matière de sanctions ;
- Le soutien aux exceptions humanitaires et l'émission de licences générales à cette fin.

[Lien vers le document de la stratégie nationale américaine sur le FT.](#)

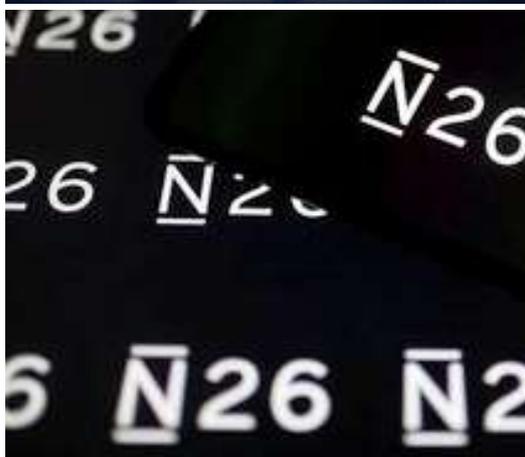


LES PAYS DE L'UE PRÉVOIENT DE SAISIR 3 MILLIARDS D'EUROS DE PROFITS DES ACTIFS DE LA BANQUE CENTRALE RUSSE - 20/05/2024

Les ambassadeurs des 27 États membres de l'UE ont convenu de saisir 3 milliards d'euros de profits issus des 190 milliards d'euros d'actifs de la Banque centrale russe gelés dans le dépositaire central basé en Belgique, Euroclear. 90 % des profits seront utilisés pour l'aide militaire à l'Ukraine et 10 % pour soutenir la reconstruction. Les ministres doivent approuver un texte juridique pour que la proposition entre en vigueur.

Euroclear a réalisé environ 5 milliards d'euros de profits sur les actifs de la Banque centrale russe depuis février 2022. Les profits réalisés jusqu'en février 2024 seront conservés par Euroclear pour faire face à d'éventuelles réclamations juridiques et Euroclear conservera 0,3 % des profits futurs. Le gouvernement belge créera également un fonds de 1,7 milliard d'euros pour l'Ukraine financé par les recettes fiscales des intérêts perçus par Euroclear sur les actifs de la Banque centrale russe.

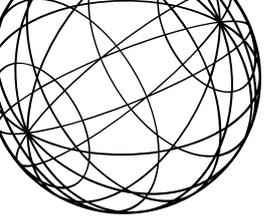
[Lien vers l'article de Yahoo reprenant une dépêche Reuters.](#)



AMENDE POUR N26 POUR DES RETARDS SUR L'ENVOI DE SES DÉCLARATIONS DE BLANCHIMENT D'ARGENT - 21/05/2024

N26, une banque en ligne basée à Berlin, a été condamnée par le superviseur bancaire allemand Bafin à une amende de 9,2 millions d'euros pour des retards dans la transmission de soupçons de blanchiment d'argent en 2022. C'est la deuxième amende en moins d'un an, après une première de 4,25 millions d'euros en juin 2021. N26 a déclaré avoir pris des mesures correctives depuis et investi plus de 80 millions d'euros pour renforcer ses processus de déclaration. La banque est sous surveillance depuis 2018 en raison de préoccupations concernant l'ouverture de comptes avec de faux papiers d'identité et doit limiter sa croissance selon les directives de la Bafin. Elle compte environ 8 millions de clients dans vingt-quatre pays et envisage une introduction en bourse à l'avenir.

[Lien vers l'article de presse du Figaro.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



LE ROYAUME-UNI PUBLIE DES DIRECTIVES SUR LES SANCTIONS RUSSES CONCERNANT LA VENTE DE PÉTROLIERS À DES PAYS TIERS – 21/05/2024

Le Royaume-Uni a publié des directives pour aider les entreprises à se conformer aux sanctions russes lors de la vente et de la médiation de pétroliers vers des pays tiers, incluant :

- L'interdiction des services de médiation pour la mise à disposition de certains pétroliers dans un pays tiers en vue de leur livraison en Russie ;
- La nécessité d'effectuer des vérifications approfondies sur les acheteurs, y compris l'identification du propriétaire effectif et l'analyse des fonds ;
- La mise en place de signaux d'alerte dans les processus de vérification, avec une liste de 19 signaux possibles, incluant l'âge du navire, le prix d'achat et les destinations de livraison inhabituelles.

[Lien vers le site du gouvernement du royaume-uni.](#)



LA COUR SUPÉRIEURE ACCORDE UNE INJONCTION CONTRE UNE CONTRE-INJONCTION DANS UNE AFFAIRE IMPLIQUANT DES SANCTIONS INTERNATIONALES – 21/05/2024

M. Magomedov et Port Petrovsk (une société des îles Vierges britanniques qu'il possède) ont intenté une action en Angleterre contre Transneft pour complot visant à éliminer son intérêt dans PJSC Novorossiysk Commercial Sea Port.

La Cour supérieure a décidé que :

- L'article 248 du Code de procédure arbitrale russe a été introduit pour résoudre le problème des parties russes n'ayant pas accès à la justice en raison des sanctions.
- Bien que Transneft ne soit pas soumis à un gel des avoirs au Royaume-Uni, les sanctions américaines et de l'UE font courir un risque réel que Transneft ne puisse pas payer ses avocats anglais.
- La Cour a accordé la continuation de l'injonction contre la décision de la cour de Moscou jusqu'à ce que la cour anglaise décide si l'Angleterre est le forum naturel et a compétence pour décider du litige sous-jacent. De plus, le risque de devoir payer une amende de 7,5 millions de dollars pour non-respect de l'injonction de Moscou a été jugé disproportionné.

[Lien vers le jugement du 21 mai 2024.](#)



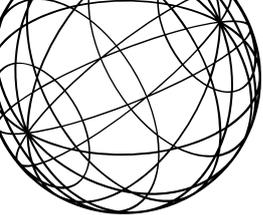
LA COUR SUPRÊME DU ROYAUME-UNI INFIRME LA COUR D'APPEL DANS L'AFFAIRE MUR SHIPPING CONCERNANT LA FORCE MAJEURE ET LES EFFORTS RAISONNABLES POUR SURMONTER LES SANCTIONS – 24/05/2024

La Cour suprême a rendu aujourd'hui un jugement annulant le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Mur Shipping BV c. RTI Ltd, interprétant une clause de force majeure dans un contrat d'expédition entre Mur Shipping et RTI Ltd.

Le propriétaire du navire a cherché à se prévaloir de la clause de force majeure pour suspendre son obligation de charger une cargaison lorsque sa société mère, Rusal, a été soumise à des sanctions américaines en 2018, ce qui a rendu difficile le paiement en dollars américains, comme requis contractuellement.

La Cour d'appel a jugé que l'acceptation de l'offre de paiement en euros (c'est-à-dire une exécution non contractuelle) aurait "surmonté" l'événement de force majeure par "des efforts raisonnables". La Cour suprême a désapprouvé cette décision et a estimé que les termes "efforts raisonnables" dans une clause de force majeure ne peuvent pas exiger d'accepter une offre d'exécution non contractuelle de la part de l'autre partie. MUR avait donc le droit d'exiger que le paiement soit effectué uniquement en dollars américains (ce que les sanctions américaines à l'encontre des propriétaires de RTI rendaient plus difficile et aurait retardé), même si RTI avait proposé de payer en euros.

[Lien vers un article de blog d'analyse de DLA Piper.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



L'UE LÉGIFÈRE POUR UTILISER LES BÉNÉFICES DES ACTIFS DE LA BANQUE CENTRALE RUSSE POUR SOUTENIR L'UKRAINE - 21/05/2024

L'Union européenne a adopté le Règlement (UE) 2024/1469 et la Décision (PESC) 2024/1470, ordonnant aux dépositaires centraux détenant des actifs souverains russes de plus d'un million d'euros de faire une contribution financière à l'UE correspondant à 99,7 % des bénéfices nets de ces actifs.

Les dépositaires centraux pourront provisoirement conserver 10 % de la contribution financière pour respecter les exigences de capital et de gestion des risques (et ils pourront demander à l'autorité de surveillance nationale de conserver davantage si nécessaire).

À partir de juillet 2024, l'UE redistribuera 90 % des bénéfices reçus au Fonds européen pour la paix pour soutenir l'armée ukrainienne et 10 % à d'autres programmes de l'UE pour financer la reconstruction de l'Ukraine.

[Lien vers le communiqué de presse du conseil européen.](#)



LA CHINE DÉSIGNE UN ANCIEN LÉGISLATEUR AMÉRICAIN ET DES ENTREPRISES POUR SOUTIEN À TAIWAN - 21/05/2024

La Chine a désigné en vertu de sa Loi sur les sanctions contre les étrangers l'ancien législateur américain Mike Gallagher, critique de la Chine et partisan de Taiwan.

Il a été rapporté que la Chine a également désigné 12 entreprises liées à l'armée américaine et 10 dirigeants pour des ventes d'armes à Taiwan, dont Lockheed Martin, Raytheon et General Dynamics.

[Lien vers le communiqué de presse du gouvernement chinois.](#)



L'UE DÉSIGNE DES CIBLES POUR LA PROPAGANDE RUSSE - 27/05/2024

L'UE a désigné deux individus et une entité qu'elle accuse de mener des actions de propagande dans l'UE et ses pays voisins pour justifier et soutenir l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notamment en ciblant les partis politiques européens, les demandeurs d'asile et les minorités ethniques russes.

Les trois cibles (toutes précédemment désignées de manière autonome par la République tchèque) sont :

- Voice of Europe, un média en ligne engagé dans une campagne de manipulation des médias pour déstabiliser l'Ukraine et l'UE (également soumis à une interdiction de diffusion de l'UE) ;
- Viktor Medvedchuk, un ancien homme politique ukrainien pro-russe vivant actuellement en Russie qui finance prétendument secrètement Voice of Europe ;
- Artem Marchevskyi, un citoyen ukrainien-israélien qui aurait dirigé Voice of Europe sous les instructions de Medvedchuk pour propager la désinformation anti-ukrainienne.

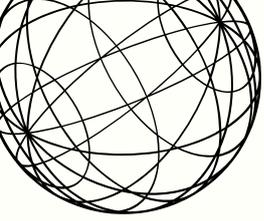
[Lien vers la décision \(PESC\) 2024/1508 du Conseil du 27 mai 2024 modifiant la décision 2014/145/PESC.](#)



LES AUTORITÉS DOUANIÈRES FRANÇAISES DÉMANTÈLENT UN RÉSEAU DE CONTOURNEMENT DES SANCTIONS - 29/05/2024

Une entreprise proposait ses services de contournement des sanctions sur le dark web, aurait soumis de fausses déclarations en douane pour exporter des dizaines de millions d'euros de marchandises vers la Russie. Les douanes françaises ont mené une série de perquisitions pour mettre fin à une entreprise opérant en France et spécialisée dans les exportations illégales de biens vers la Russie, après une enquête de 10 mois.

[Lien vers le communiqué de presse du ministère de l'économie.](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

Vue d'ensemble des sanctions internationales contre la Russie

En cliquant sur les numéros de règlements, vous êtes automatiquement redirigés vers ces derniers. [🔗](#)

Sanctions des Nations Unies

- **Aucune sanction de l'ONU contre la Russie** : La Russie, membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU, dispose d'un droit de veto sur les sanctions de l'ONU.

Sanctions de l'Union Européenne

- **Depuis 2014** : Sanctions sectorielles et ciblées imposées suite à l'annexion de la Crimée et à la non-application des accords de Minsk.
- **Depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022** : Élargissement des sanctions, touchant environ 1800 individus et entités (interdictions de voyage et gels d'avoirs), et interdictions d'import/export sur une gamme de biens.
- **Réglementations actuelles de l'UE** :
 - a. **(UE) N° 833/2014** - Sanctions sectorielles.
 - b. **(UE) N° 269/2014** - Sanctions ciblées.
 - c. **(UE) N° 692/2014** - Sanctions Crimée & Sébastopol.
 - d. **(UE) N° 821/2021** - Refonte du règlement européen pour les biens à double usage.
 - e. **(UE) 2022/263** - Sanctions sur d'autres territoires ukrainiens spécifiés.

Sanctions du Royaume-Uni

Régulations 2019 (Sanctions) (EU Exit) : Gel d'avoirs, interdictions de voyage, et sanctions sectorielles.
Cibles : Individus et entités impliqués dans la déstabilisation de l'Ukraine ou soutenant le gouvernement russe.

Sanctions des États-Unis

- **Depuis 2012** : Interdictions de voyage contre des officiels russes (Magnitsky).
- **Depuis 2014** : Sanctions sectorielles et ciblées élargies depuis l'invasion de l'Ukraine en 2022.
- **Régimes de sanctions OFAC** :
 - a. **Sanctions liées à l'Ukraine/Russie** : Plusieurs ordonnances exécutives imposant des gels d'avoirs et des interdictions de voyage.
 - b. **Sanctions pour activités étrangères nuisibles de la Russie** : Ciblant les individus et entités russes impliqués dans diverses activités malveillantes, y compris les secteurs de la technologie et de la défense.

Sanctions des autres pays

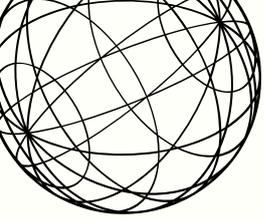
Pologne et République Tchèque : Ces pays ont mis en place des sanctions autonomes en plus des sanctions de l'UE contre la Russie. En avril 2022, la Pologne a adopté une loi sur les sanctions permettant de placer des entités russes sous administration obligatoire. En janvier 2023, la Tchèque a également adopté une loi sur les sanctions, imposant des gels d'avoirs et des interdictions de voyage à des individus non désignés par l'UE.

Australie : L'Australie a imposé des sanctions autonomes en réponse à la menace russe envers la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine depuis 2014, renforcées en 2015 et 2022. Ces sanctions incluent des restrictions à l'exportation et à l'importation, des limitations sur certaines activités commerciales, des gels d'avoirs et des interdictions de voyage.

Canada : Les sanctions canadiennes, imposées en vertu de la Special Economic Measures Act, visent à répondre à la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie, ainsi qu'aux violations graves des droits de l'homme en Russie. Ces sanctions comprennent des gels d'avoirs, des restrictions sur certains secteurs, des contrôles à l'exportation et à l'importation, et des restrictions liées aux services.



Inscrivez-vous à notre liste de diffusion pour recevoir l'écho des sanctions directement dans votre boîte mail en cliquant sur ce lien.



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

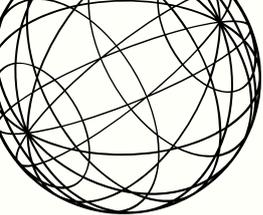


Zoom sur les sanctions de l'Union Européenne

- **23 février 2022** : Restrictions d'accès aux marchés des capitaux et services financiers européens pour certaines banques russes, sanctions contre des personnalités politiques russes, y compris les députés de la Douma.
- **25 février 2022** : Interdiction pour les banques de l'UE d'accepter des dépôts supérieurs à 100 000 euros de citoyens russes, restrictions financières contre plusieurs entreprises d'État russes.
- **28 février 2022** : Exclusion de plusieurs banques russes du système bancaire Swift, compliquant leurs transactions internationales.
- **15 mars 2022** : Interdiction de toutes les transactions avec certaines entreprises publiques russes, arrêt de nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie en Russie, restrictions commerciales sur le fer, l'acier et les produits de luxe.
- **7 avril 2022** : Embargo sur le charbon russe, fermeture des ports et routes de l'UE aux navires et transporteurs russes, interdiction d'exportation de certains biens de haute technologie vers la Russie.
- **2 juin 2022** : Interdiction majeure sur les importations de pétrole russe par bateau, exemption pour les importations par oléoduc pour certains pays, retrait de la Sberbank du système Swift.
- **21 juillet 2022** : Interdiction d'importer de l'or russe, y compris les bijoux, gel des actifs de la Sberbank dans l'UE, extension de la liste noire de l'UE.
- **6 octobre 2022** : Plafonnement du prix du pétrole russe, interdiction des transactions en cryptomonnaies avec les Russes, interdiction d'importation de produits sidérurgiques russes.
- **16 décembre 2022** : Sanctions contre les exportations de biens et technologies à double usage, restrictions dans le secteur minier, élargissement des restrictions dans les secteurs de l'aérospatiale.
- **25 février 2023** : Sanctions contre 121 nouvelles personnes et entités, restrictions supplémentaires à l'exportation et à l'importation de certains biens.
- **23 juin 2023** : Interdictions d'exportation de semi-conducteurs, restrictions sur l'accès aux ports et écluses de l'UE pour certains navires, ajout de plusieurs entreprises à la liste des entités sanctionnées.
- **18 décembre 2023** : Restrictions renforcées sur les importations de diamants russes, échanges commerciaux limités, mesures anti-contournement des sanctions, contrôles accrus sur l'achat de pétrole russe, interdictions sur certains produits métalliques et le gaz de pétrole liquéfié, élargissement des sanctions financières contre la Russie.
- **23 février 2024** : L'UE renforce ses sanctions contre la Russie en ciblant des individus et des entités, tout en imposant des restrictions sur les exportations technologiques soutenant la défense russe et en s'attaquant au contournement des restrictions commerciales.

Orientations générales du Conseil européen, de la Commission européenne et du Parlement européen

- [La carte des sanctions de l'union européenne](#)
- [Lignes directrices du Conseil européen en matière de sanctions](#)
- [Fiche d'information du Conseil européen sur les mesures restrictives](#)
- [Conseil européen Bonnes pratiques de l'UE pour une mise en œuvre efficace des mesures restrictives](#)
- [FAQ consolidé de la commission européenne sur l'application des réglementations \(EU\) 833/2014 et 269/2014 \(EN\)](#)
- [Commission européenne "Questions fréquemment posées : mesures restrictives \(sanctions\)" \(EN\)](#)
- [Parlement européen "Mesures restrictives affectant les droits des personnes suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne"](#)
- [Recommandation du Parlement européen au Conseil sur une politique cohérente à l'égard des régimes à l'encontre desquels l'UE applique des mesures restrictives](#)
- [Note d'orientation de la Commission européenne et du SEAE sur le devoir de diligence des entreprises de l'UE face au risque de travail forcé dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement](#)



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

Le Compendium des Sanctions : Guide et Sources de Référence

Régimes de sanctions concernant les armes chimiques

L'Union Européenne :

L'UE a adopté le [règlement \(UE\) 2018/1542](#) du Conseil et la [décision \(PESC\) 2018/1544](#) du Conseil en octobre 2018 pour établir un nouveau régime de sanctions visant à lutter contre l'utilisation et la prolifération des armes chimiques.

Le 13 octobre 2022, l'UE a prolongé ses sanctions contre les armes chimiques pour un an, ciblant un total de 15 individus et 2 entités. Ces mesures sont mises en œuvre via le [Conseil de Régulation de l'UE 2022/1936](#), qui modifie l'Annexe I du [Régime de Sanctions de l'UE 2018/1542](#).

Le Royaume-Uni :

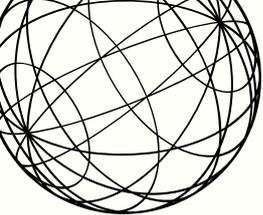
Le [Règlement sur les Armes Chimiques \(Sanctions\) \(Sortie de l'UE\) de 2019](#) est entré pleinement en vigueur le 31 décembre 2020.

Ce régime vise à décourager la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques et encourage la mise en œuvre efficace de la Convention sur les armes chimiques. Il remplace, avec un effet substantiellement similaire, la législation existante de l'UE et les réglementations pertinentes du Royaume-Uni.

Les sanctions ciblées sous ces régimes incluent le gel des avoirs et l'interdiction de voyager pour les personnes et entités responsables de, ou fournissant un soutien financier, technique ou matériel à, des activités liées aux armes chimiques. Cela comprend la fabrication, l'acquisition, la possession, le développement, le transport, le stockage ou le transfert d'armes chimiques, leur utilisation, ou la participation à des préparatifs pour leur utilisation.

Contrôle des exportations

1. [Export Control & Export permits in Canada](#)
2. [Export Control Order 2008 : Réglemente l'exportation de biens militaires et à double usage depuis le Royaume-Uni.](#)
3. [Exporter des marchandises du Royaume-Uni : le guide étape par étape](#)
4. [Swiss Export Control Overview](#)
5. [Règlement \(UE\) 2021/821](#) : Réglementation de l'Union européenne relative au contrôle des exportations de biens à double usage.
6. [Directive "Dual-Use" de l'UE](#) : Réglemente les exportations de biens à double usage au sein de l'Union européenne.
7. [International Traffic in Arms Regulations \(ITAR\)](#) : Réglementation américaine qui contrôle l'exportation de matériel de défense et de services connexes.
8. [Export Administration Regulations \(EAR\)](#) : Réglementation américaine qui contrôle les exportations de biens et technologies à double usage (civil et militaire).
9. [Commerce Control List](#) : Les produits américains contrôlés au titre des Export Administration Regulations (EAR) sont listés dans la Commerce Control List (CCL).
10. [Fiche du SGDSN sur les règlements à l'export des États-Unis.](#)
11. [The Foreign Trade and Payments Act \(Außenwirtschaftsgesetz - AWG\)](#) & le [Foreign Trade and Payments Ordinance \(Außenwirtschaftsverordnung - AWW\)](#) : Réglementent le commerce extérieur, y compris les exportations de biens militaires et à double usage, depuis l'Allemagne.
12. [Arrangement de Wassenaar](#) : Régime multilatéral qui promeut la transparence et la responsabilité dans le transfert d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage.
13. [Groupe d'Australie](#) : Initiative multilatérale qui vise à empêcher la prolifération des armes chimiques et biologiques en contrôlant l'exportation de substances et technologies associées.
14. [Missile Technology Control Regime \(MTCR\)](#) : Partenariat international qui vise à prévenir la prolifération de systèmes de missiles capables de livrer des armes de destruction massive.
15. [Traité sur le commerce des armes \(TCA\)](#) : Accord international qui réglemente le commerce international des armes classiques.
16. [A Resource Guide to the U.S. Foreign Corrupt Practices Act](#) : Loi américaine sur la prévention de la corruption dans les activités commerciales internationales.



JUIN 2024

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



Le Compendium des Sanctions : Guide et Sources de Référence

SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Personnes Politiquement Exposées

- [Facteurs de risque spécifiques au blanchiment des produits de la corruption du GAFI.](#)
- [Convention des Nations Unies Contre La Corruption.](#)
- [ACPR : publication sur les PEP.](#)
- [Mise en œuvre de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption.](#)
- [Recueil de fiches pratiques - Bases d'information utiles à l'évaluation de l'intégrité des tiers](#)

La lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme

- [Les 40 Recommandations du GAFI.](#)
- [Guidance on Correspondent Banking du GAFI.](#)
- [Guide méthodologique de l'ACPR sur le processus LCB FT.](#)
- [Directive sur les services de paiement \(DSP2\) dans l'UE.](#)
- [5ème directive anti-blanchiment de l'UE \(Directive \(UE\) 2018/843\).](#)
- [Convention Internationale pour la Répression du Financement du Terrorisme.](#)
- [Lignes Directrices du GAFI sur l'Évaluation des Risques de Financement de la Prolifération.](#)
- [Memento LCB - FT des douanes.](#)
- [Les lignes directrices conjointes.](#)
- [L'État de la menace LCB - FT. Rapport de Tracfin 2023.](#)
- [Sanctions and Anti-Money Laundering Act 2018](#)
- [Règlement \(UE\) 2019/1148 du Parlement européen \(commercialisation de précurseurs d'explosifs\).](#)
- [Lignes directrices conjointes de la Direction Générale du Trésor et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs.](#)

Evasion fiscale

- [FATCA](#)
- [Directive \(UE\) 2018/822 du Conseil \(DAC6\).](#)
- [Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.](#)

Crypto-actifs

- [Règlement \(UE\) 2023/1113 du Parlement européen et du Conseil.](#)
- [Règlement \(UE\) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil.](#)
- [Régulation des crypto-actifs en Suisse - article de Orwl.](#)

OUTILS COMPLÉMENTAIRES

- [Liste des ressortissants spécialement désignés et des personnes bloquées \(liste SDN\) de l'OFAC.](#)
- [Trouver des cibles de sanctions et des personnes d'intérêt avec OpenSanctions.](#)
- [Registre national des gels de la DGT.](#)
- [Page sur les sanctions économiques internationales de la DGT.](#)
- [Carte interactive des mesures de restrictions commerciales des douanes.](#)
- [Carte interactive pour suivre en direct la situation des conflits dans le monde.](#)
- [Tutoriel vidéo de l'OFAC sur l'Utilisation de l'outil de recherche des listes de sanctions.](#)
- [Une base de données détaillée sur les conflits et les manifestations de violence politique dans le monde - Armed Conflict Location & Event Data Project \(ACLED\).](#)
- [Targeted human rights and anti-corruption sanctions resources de l'ONG Human Rights First.](#)



ARNAUD BOSSY CASTERET

Co-coordonateur du club droit de l'AEGE et rédacteur de cette veille.

Étudiant à l'École de Guerre Économique en MBA RSIC (Risques, Sécurité International et Cybersécurité).